



# COMMUNE D'ENTREVAUX

## ARRETE MUNICIPAL

### N° 109/2024

**Objet :** STATIONNEMENT SUR LA PLACE LOUIS MOREAU – ENTRE LA PHARMACIE ET LE TABEC PRESSE. CLUB PORSCHE CLASSIC.

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route,

Vu la loi n° 89-4133 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-6.31 du 4 septembre 1989 relatif au code de la Voirie Routière,

Vu la demande en date du 9 septembre 2024 de Monsieur Jacques BUTAYE représentant le club de voiture Porsche Classic, sollicitant la réservation de 10 place de voitures pour leur passage sur Entrevaux le samedi 5 octobre 2024,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement sur une partie de la Place Moreau pour le bon déroulement de leur journée,

Vu le plan annexé au présent arrêté,

## ARRETE

**Article 1 :**

Le stationnement sera interdit sur la Place Louis Moreau, entre la pharmacie et le tabac-presse selon le plan ci-joint, à partir du vendredi 4 octobre 2024 à 12 heures jusqu'au samedi 5 octobre 2024 à 18 heures.

**Article 2 :**

Les dispositions contenues dans le présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux à adresser en mairie à Monsieur le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du **Tribunal Administratif de MARSEILLE (22, rue de Breteuil – 13281 MARSEILLE)** dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 3 :**

Les agents communaux affectés à la voirie seront chargés de la pose des barrières et de l'affichage sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie d'Entrevaux.
- Le Club de voiture PORSCHE CLASSIC

Fait à Entrevaux, le 16 septembre 2024.

Le Maire,

Lucas GUIBERT





Stationnement interdit .